



Paris, le 18 mars 2016

## Face aux 23 milliards d'euros que pèse en France le déficit auditif, la profession des audioprothésistes appelle à mettre en œuvre une véritable politique de l'audition

*L'étude portant sur l'impact économique du déficit auditif en France et dans les pays développés, réalisée à notre initiative par les économistes Laurence Hartmann et Jean de Kervasdoué, met pour la première fois en lumière le coût du déficit auditif pour la société, comme pour l'assurance maladie. Elle a été présentée lors du congrès des audioprothésistes le 18 mars 2016.*

En France, le déficit auditif concerne environ **six millions de personnes**. Outre les conséquences évidentes de ce handicap, il a aussi **un impact direct sur la santé physique et mentale des malentendants**. **Le lien entre le déficit auditif et la dégradation de l'état de santé général**, notamment l'accélération de l'entrée dans la dépendance des malentendants les plus âgés, est désormais établi.

**En 2015, on estime que plus de trois millions de Français devraient pouvoir bénéficier des aides auditives or, seulement, deux millions d'entre eux sont appareillés. Un million de Français ne le sont donc pas.**

L'étude montre que **« sans appareillage, le coût du déficit auditif s'élèverait à 23,4 milliards d'euros »** pour la société. Ce chiffre donne la mesure des coûts évités quand les personnes sont appareillées. A l'heure actuelle, en tenant compte du taux d'appareillage (recours effectif et utilisation effective), **ce coût est réduit de 30 %, il pourrait l'être de 40%, si toutes les personnes appareillables étaient appareillées.**

De plus, si l'on quantifie, pour les personnes appareillables mais non appareillées, le gain qui peut être attendu à la fois en termes de qualité de vie et de coûts médicaux évités, sur une durée de six ans, alors que le coût total d'appareillage serait de 1,5 milliard d'euros (avec une prise en charge à 100%), **les soins médicaux évités seraient de 1,7 milliards d'euros. Il coûterait donc moins cher d'appareiller la population appareillable, tout en générant de surcroît des gains notables en qualité de vie.**

Ces chiffres ouvrent **des perspectives nouvelles pour l'assurance maladie et les pouvoirs publics**. La politique menée jusqu'à aujourd'hui **sous-estime les bénéfices cliniques de l'audioprothèse en les remboursant très mal** (pour les adultes, 8% pour les régimes obligatoires, 30% pour les régimes complémentaires).

Compte tenu du vieillissement de la population, **la situation va s'aggraver, si les conditions de prise en charge ne sont pas modifiées.**

Le CNA, le SYNAM, le SYNEA et l'UNSAF appellent à **l'ouverture sans tarder de négociations** avec l'Etat, les financeurs obligatoires et complémentaires et les associations de patients **pour bâtir une nouvelle politique de prise en charge du handicap auditif.**

### Contact Presse

Erika Nardeux | [erika.nardeux@sinenomine.fr](mailto:erika.nardeux@sinenomine.fr) | 06.50.96.37.74